

# Département de psychologie

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES

Université du Québec à Montréal

## Règles d'attribution de clauses réserves

- Examen doctoral réussi
- Répondre aux exigences de qualification (EQE) pour le cours affiché
- Inscription en règle au trimestre visé par la demande
- Avoir complété un minimum de 45 crédits dans le programme de doctorat
- Inscription au dossier de l'étudiant du cours visé par la demande (ou l'équivalent)
- La direction de l'étudiante, de l'étudiant doit démontrer l'avancement dans la rédaction de thèse au moment de la demande de charge
- Expérience pertinente de la candidate, du candidat liée au cours et à l'enseignement universitaire
- Curriculum vitae démontrant publications, expériences de recherche, bourses, etc.
- Limite de trois (3) charges pendant la durée des études doctorales
- Qualité de l'expérience passée d'enseignement d'une clause réserve pour le même cours ou tout autre cours.
- Obtenir des évaluations d'enseignement démontrant une bonne qualité pour en obtenir une seconde et troisième.
- Une candidate, un candidat ayant donné le cours une fois a priorité sur celui qui ne l'a pas enseigné ou qu'il l'a enseigné deux fois